

# Le pouvoir partisan va-t-il enfin s'imposer ?

Par Saïd Louas

En l'espace d'un week-end de mascarade juridico-administrative, il n'y a plus de «combat de coqs», mais le proche dénouement de la crise profonde qui couve depuis plusieurs mois : la confrontation entre le «pouvoir d'Etat» incarné par le Président et le «pouvoir partisan» porté par le FLN de Benflis.

Le pouvoir d'Etat est celui des institutions républicaines dont les prérogatives sont définies par la Constitution et les lois (armée, police, justice, intérieur, diplomatie, etc.) et dont les dirigeants ne sont pas élus par le peuple, mais nommés selon une hiérarchie et une discipline interne propre aux corps constitués. A la tête de cet édifice régnait le président de la République qui défient l'armée absolue du clientélisme, la distribution des postes, des privilèges et de la rente.

Le pouvoir partisan est celui des assemblées élues et du gouvernement qui appliquent un programme politique défendu par un parti ou une coalition de partis. L'exercice de ce pouvoir est remis en cause et redistribué par le peuple à chaque rendez-vous électoral.

## UN N, UD COMPLEXE DE CONFLITS

Depuis l'indépendance jusqu'à l'instauration du multipartisme en 1989, on était dans le schéma du parti unique dont le pouvoir partisan se confondait logiquement avec le pouvoir d'Etat. Les «élus», candidats uniques, étaient désignés et contrôlés par l'Etat.

Depuis les premières élections pluralistes en 1990, ce sont les partis qui choisissent leurs candidats aux élections des différentes assemblées. Malheureusement, toutes les élections ont été soit annulées (90 et 91), soit entachées de fraude massive par le pouvoir d'Etat.

En outre, toutes les élections présidentielles ont vu la victoire avec fraude du candidat imposé par le pouvoir d'Etat, au détriment de candidats partisans ou moins consentants. L'objectif de la décennie 90 était de consolider le pouvoir d'Etat, sérieusement ébranlé par l'islamisme insurrectionnel du FIS et le terrorisme.

Cette situation va-t-elle enfin changer ? Et l'Algérie est-elle mûre pour entrer dans le gotha des nations démocratiques où le pouvoir d'Etat respecte le pouvoir partisan, émanation du peuple ? La réponse n'est pas simple.

La confrontation entre Benflis et Bouteflika est en fait la résultante d'un nœud complexe de conflits multiples du système politique, qui dépasse largement les ambitions personnelles.

Au rapport de domination entre le pouvoir d'Etat et le pouvoir partisan, viennent se

greffer les conflits de générations, les projets de société, l'indépendance de la justice et l'émergence du pouvoir local.

## CONFLIT DE GÉNÉRATIONS

Des journalistes blasés ont déploré que rien n'a changé depuis les événements d'octobre 88, puisqu'on attend encore que le congrès du FLN donne le nom du futur président. C'est faux ! Ce n'est plus le FLN-parti unique. Le nouveau FLN de Benflis évolue dans une adversité partisane réelle que l'ancien tout-puissant parti-Etat n'avait jamais connue. Le congrès extraordinaire, interdit par le pouvoir d'Etat de Bouteflika, ne s'est pas tenu dans le faste de Club des Pins ou de l'hôtel El Aurassi, mais dans la cour du parti, c'est-à-dire dans la rue, debout, sans protocole ni piteux-fours, dans une ambiance populaire.

Cette image symbolique restera à jamais gravée dans l'épopée glorieuse du FLN, celui que les 22 ont créé dans un appartement de La Casbah pour lancer la révolution, celui que Abane Ramdane et ses compagnons ont réuni dans la vallée de la Soummam.

Le Front de libération nationale est un parti d'essence populaire, un héritage indéfectible du peuple algérien que l'histoire a décidé de ne jamais effacer et de transmettre de génération en génération. Les magistrats et les fonctionnaires qui ont voulu interdire au FLN de tenir son congrès ont commis un véritable sacrilège. Ils ont ressuscité le syndrome de la puissance coloniale.

C'est tout cela que Bouteflika et son clan, aveuglés par leur autosuffisance, n'ont pas compris. Ils vivent encore dans le passé, refusant de reconnaître le nouveau visage politique d'une Algérie moderne. Ils exhibent avec une extraordinaire arrogance le complexe du caïd, imposant le béni-oui-ouïe. En provoquant le coup de force, Bouteflika a la même réaction que Belaïd Abdesselam, chef du gouvernement en 1993 : «C'est l'Armée qui m'a imposé. C'est à l'Armée de me destituer.»

Or, en avertissant à plusieurs reprises qu'elle ne soutiendrait aucun candidat et accepterait le nouveau président sorti des urnes, fût-il islamiste, l'Armée a ainsi démontré qu'elle a déjà consommé son propre conflit de génération, et qu'elle est déjà engagée dans des défis stratégiques, technologiques et professionnels autrement plus importants que de s'occuper de la carrière des hommes politiques.

## PROJET DE SOCIÉTÉ

Bouteflika est un produit de la génération révolutionnaire, celle qui a conquis l'indépendance de l'Algérie et l'a placée sur les rails du développement avec un autoritarisme basé sur la légitimité historique.

Malheureusement, il fait partie des anciens moudjahidine qui considèrent que cette légitimité est éternelle. Il ne reconnaît à personne d'autre le droit de diriger le pays. Le comportement de Bouteflika et de son clan est complètement empreint de «pouvoirisme», bloqué sur le projet de société tiers-mondiste, dont le fondement dirigiste de l'Etat est largement dépassé par les aspirations modernistes et démocratiques d'une population de plus en plus émancipée.

Ali Benflis, nouveau leader du FLN et présidentiable, ne s'est pas fait tout seul. Il est le produit de la société civile post-indépendance et du militantisme politique moderne. Il a eu un parcours sans faute. Il ne traîne aucune casseroles. La classe politique et les médias l'ont préservé et protégé.

Il a intégré le gouvernement après les événements de 1988, dans le groupe des réformateurs, la nouvelle génération du FLN. Sa démission du poste de ministre de la Justice en 1992 avait démontré son courage, sa force de caractère et ses positions de principe. Il refusait de cautionner l'internement sans jugement des islamistes dans les camps du Sud. Il fallait le faire au plus fort de la répression militaire qui a destitué Chadli, disons le FIS et emprisonné des journalistes ! Sa traversée du désert, dans le giron du FLN, a été épine. Il n'a répondu à aucune sirène douteuse et ne s'est embarqué dans aucune aventure partisane sans lendemain. Il n'a montré aucune prétention démesurée. Il a patiemment attendu son heure, son rendez-vous avec le destin. Son projet de société est aussi clair que son parcours politique. Il s'est toujours manifesté comme un défenseur des droits de l'homme, de l'Etat de droit, de l'indépendance de la justice, de la liberté de la presse, des libertés démocratiques, du dialogue et de la concertation, d'un Etat moderne tourné vers l'avenir.

## POUVOIR JUDICIAIRE ET POUVOIR LOCAL

L'heure est grave. L'agression dont est victime le FLN concerne d'abord les institutions de l'Etat, et en particulier la justice. Les magistrats de la forfaiture contre le FLN doivent être radiés à vie. Pourquoi les «pseudoreddresseurs» du FLN, abusant du pouvoir d'Etat, n'ont-ils pas été poursuivis pour imposture et trouble à l'ordre public ? C'est le moment où jamais de crier haut et fort l'indépendance et la dignité du pouvoir judiciaire, protecteur des droits de l'homme, de la pérennité de l'Etat et des valeurs fondamentales de la société.

L'agression concerne aussi tous les partis qui tardent à se positionner sans calculs politiques sur la défense solidaire du pouvoir partisan. La mascarade ne peut plus durer, sans risque de voir la population et la communauté internationale douter des capacités de la classe politique algérienne, que toutes les sociétés arabes et africaines guettent avec envie et mimétisme.

Que font encore les ministres MSP et PRA dans ce gouvernement indigne d'Ouyahia, qui, après avoir suspendu et harcelé la presse, veut suspendre le FLN ?

La victoire de Bouteflika et sa réélection signifieraient une régression incroyable avec le piétinement du pouvoir partisan et le bafouement des revendications démocratiques du peuple algérien.

En revanche, la victoire et la réhabilitation du pouvoir partisan face au pouvoir d'Etat contribueront à résoudre d'autres conflits de pouvoir. Notamment le pouvoir régional et local, soumis au pouvoir archaïque et dictatorial des walis, que toutes les régions du pays revendiquent par des manifestations de rue, en particulier la Kabylie qui l'a inscrit dans la plate-forme d'El Kseur.

S. L.

## LA POSTE

# Les incohérences d'une loi

Par Kamel Raïmaoui

Le 9 octobre, date de la fondation de l'Union postale universelle (UPU) en 1874, toutes les administrations postales du monde ont célébré la Journée mondiale de la poste, placée cette année, sous le thème «Pensez globalement, mais agissez localement». Ce thème cadre bien avec les changements structurels que la poste a connus sous les pressions d'une libéralisation puissante qui n'a épargné aucun secteur. S'il est admis de nos jours qu'il n'y a plus de place pour le monopole au niveau des services tertiaires dont la poste, il serait cependant dangereux pour la stabilité sociale et la cohésion nationale de ne pas tenir compte des réalités sociales et culturelles propres à chaque nation.

Grand transporteur d'informations, de marchandises et de fonds monétaires, la poste ne pouvait pas ne pas attirer l'attention des multinationales. Rappelons qu'en 1992 déjà, dans le domaine des services, les télécommunications représentaient un revenu de 35 milliards de dollars, dont 78 % proviennent des services, c'est pour cette raison que le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'ancêtre de l'OMC) a promu la libéralisation totale du marché des télécommunications sous la houlette des USA et de la Grande-Bretagne. Il s'intéressera ensuite au courrier accéléré vers les années 1980 et de grandes entreprises ont vu le jour et se spécialisent dans ce genre de transport (DHL, UPS, Fédéral express, TNT, etc.).

Les vraies raisons de la privatisation de la poste ne résident pas uniquement dans l'efficacité et l'efficacité, mais beaucoup plus dans le profit. Dans un dire assez récent, le CATO Institute de Washington, bastion du néolibéralisme appliqué aux services publics, nous retrouvons des explications à la raison de la privatisation du courrier.

Ainsi, pouvons-nous lire dans ce livre : «Dans le monde moderne, le courrier n'est plus qu'un service comme un autre. Ce n'est pas une infrastructure de base essentielle au lien et à l'unification d'une nation, comme le prétendent les bureaucraties (...). Le monopole de la poste est aujourd'hui simplement un moyen de protection des intérêts spéciaux au profit de la bureaucratie postale...»

Ne pouvant pas échapper aux contraintes de la mondialisation et devant une poste moribonde, l'Algérie a libéralisé ce secteur. Mais a-t-on tenu compte des réalités sociales et culturelles de notre pays ? La loi n° 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, et aussi bizarre que cela puisse paraître, a créé deux postes, l'une pour les pauvres et les régions désertées, et l'autre pour les nantis. En effet, les pauvres n'auront droit qu'à un service minimum, car ses prix sont raisonnables et parfois même ironiques (0,35 DA le mot pour un télégramme ordinaire du régime intérieur ! à titre d'exemple). Ce service minimum appelé service public universel comprend dans le régime intérieur, uniquement la poste aux lettres dont le poids n'excède pas deux kilogrammes, les envois à valeurs déclarées, les colis, les télégrammes, ainsi que le paiement des mandats et des pensions.

En ce qui concerne les lettres dépassant les deux kilogrammes, les prestations du régime international et le courrier rapide, le client doit se plier aux réalités du marché. Ainsi, les lettres destinées à l'étranger, l'émission des mandats, les chèques postaux et la CNEP coûteront plus cher et seront hors de portée du citoyen moyen. Déjà, les prix appliqués au service EMS régime intérieur donnent des frissons. Le développement économique, commercial et social des zones de moins de 6000 habitants sera compromis, car l'ouverture des établissements postaux n'est obligatoire que dans les agglomérations dépassant les 6000 habitants. Ainsi, la logique du marché a primé les considérations sociales culturelles et même humaines. Cette thérapie de choc va-t-elle permettre à la poste algérienne d'être efficace ? On n'en est pas certain, car les origines du malaise de la poste algérienne résident ailleurs que dans les tarifs appliqués.

Si l'Algérie a pensé globalement, elle n'a malheureusement pas agi localement.

K. R. Amaba

Ford Transit

LEADER EUROPEEN

1300CM MOTORS

Ford, 100 ans d'Expérience Automobile